



**POLICE CANTONALE  
POLICES COMMUNALES  
SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**



Lutte contre les nuisances sonores de la circulation routière

## **Véhicules bruyants et non conformes : plusieurs centaines de dénonciations**

Depuis le mois d'avril dernier, des contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés ont été menés partout dans le canton par les polices vaudoises avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Plus de trois cents véhicules ont été contrôlés et plus d'une centaine étaient non conformes, les personnes concernées ont été dénoncées. Dans ces cas de figures, les mesures administratives peuvent aller jusqu'à la saisie immédiate du véhicule et la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

Depuis ce printemps, une dizaine de contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés ont été menés par les polices vaudoises avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Les opérations ont eu lieu à plusieurs endroits dans le canton et des contrôles ciblés, dans les cols, en localité et plus particulièrement dans les zones identifiées comme problématiques ont été effectués.

Plusieurs experts du SAN ont également participé à ces actions en procédant à des contrôles techniques. Des dispositifs automatiques de mesure du bruit ont été également disposés dans différents villages et villes du canton pour sensibiliser la population.

Au total, sur les 388 véhicules contrôlés lors de ces opérations, 144 ont été dénoncés, dont 113 ont été jugés non conformes (infractions OETV, bruit excessif, etc.). Lors de ces contrôles, 18 véhicules ont été saisis, 20 jeux de plaques ont été retirés pour cause de véhicules impropres à la circulation et 13 amendes d'ordres ont été délivrées. De plus, deux véhicules français ont été interdits de poursuivre leur route. Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait du droit de circuler, à la saisie du véhicule et/ou des plaques d'immatriculation sur-le-champ, sans oublier la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

Ces opérations menées depuis le printemps 2021 s'inscrivent dans une volonté commune de réduire les nuisances sonores du trafic, accroître la sécurité routière et sanctionner plus fortement les infractions et les comportements inadéquats.

Des contrôles similaires seront conduits par les polices communales vaudoises et la police cantonale tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire vaudois, en priorisant aussi bien les zones urbaines et suburbaines qu'en secteurs de campagne ou en montagne.

Lausanne, le 5 juillet 2023

### **Renseignements :**

*Police cantonale vaudoise :*

*Florence Frej, chargée de communication, Police cantonale vaudoise, 079 597 86 29*

*Police municipale Lausanne et représentant pour les polices communales vaudoises :*

*Jean-Philippe Pittet, chef division communication PML, 021 315 36 81*

*Service des automobiles et de la navigation (SAN) : Pascal Chatagny, chef de service, 021 316 88 01*